

cours contient une série de propositions encore plus dangereuses et encore moins démocratiques.

M. Camille Farcy termine son article en demandant si des formules aussi vagues et aussi césariennes constituent un programme pouvant être recommandé aux électeurs.

Le National dit qu'il y a de tout dans le discours de M. Gambetta, des déclarations très sages, des phrases éloquentes, mais aucun programme.

Il blâme la partie concernant le Sénat et dit que toute modification à la Constitution serait dangereuse.

M. Pessard termine en exprimant le doute que la République et la Nation aient à se louer de ce premier coup de pioche donné à nos institutions.

Une télégramme du National dit que M. Gambetta est visiblement affecté par l'accueil assez froid qui lui a été fait à Tours.

Son discours a été très applaudi quand il a parlé de son admiration pour M. Grévy et de son respect pour la Constitution ; mais dès qu'il a parlé de la révision, l'auditoire est devenu fort indécis, ne comprenant pas très bien la combinaison proposée par Gambetta et consistant à faire élire les sénateurs inamovibles par le congrès.

Le silence le plus profond a d'abord accueilli cette déclaration, puis des protestations se sont fait entendre.

Après le banquet, son discours a été très discuté dans les cercles et les cafés où on ne l'approuvait pas.

Les commis-voyageurs ont voulu organiser un punch en son honneur, mais ils ont dû renoncer à ce projet, ne trouvant pas les souscripteurs nécessaires.

NOUVELLES ÉLECTORALES

Paris, 5 août.

Circulaire du Ministre de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur consulté par plusieurs préfets sur la question de savoir s'il était permis aux maires de faire partie des comités électoraux leur a adressé aujourd'hui une circulaire télégraphique où il se prononce pour l'affirmative, mais avec cette réserve qu'ils ne pourront pas faire figurer leurs noms sur les manifestes de ces comités.

Les candidatures communalistes à Paris

A Paris, les communalistes et les collectivistes commencent à se remuer. Nous avons déjà quelques candidatures tout à fait montées en couleur. Celle par exemple de M. Frédéric Courmet, ancien membre de la Commune, qui, après avoir collaboré quelques semaines à l'Intransigeant est allé au Caire.

Ce n'est pas la première tentative que fait M. Courmet pour se faire donner un mandat ; aux élections municipales, il a obtenu 34 voix !

A côté de M. Courmet, apparaît M. Allemands, ouvrier typographe, connu pour avoir été envoyé au bagne à la suite des événements de 1871 ; M. John Lalensquière, un jeune correcteur d'imprimerie, qui se multiplie dans les réunions ; M. Starry, un ancien cordonnier, etc., etc.

M. Jules Vallés auquel quelques citoyens avaient offert la candidature dans le quinzième, a le bon esprit de se soustraire à un échec trop certain, et se tire d'embarras en déclarant dans son style déclamatoire qu'il ne veut être que le député des fusillés.

M. Achille Secondigné apprend au public qu'un « fort groupe » du 19^e arrondissement le veut porter à la députation dans le 19^e arrondissement, et il n'attend, pour accepter, que la délibération officielle et l'injonction du comité (?).

En résumé, aucun candidat sérieux.

M. Francis Charmes, sous-directeur au ministère des affaires étrangères et ministre plénipotentiaire de deuxième classe, a donné sa démission pour se présenter comme candidat à l'élection de Murat (Cantal).

M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, partira ce matin pour l'arrondissement de Vervins, où il sollicite de nouveaux suffrages de ses électeurs.

M. Foubert, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur, a renoncé à la candidature à Valogne en faveur de M. Hervé-Mangon.

Les comités républicains de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre ont offert la candidature à M. Con tans, ministre de l'Intérieur, contre M. le baron Larrey, bonapartiste, député sortant.

M. Constans compte de nombreux amis dans cet arrondissement, voisin de la Haute-Garonne, et on

a représenté au ministre que lui seul pouvait rallier toutes les forces républicaines, qui courraient sans cela le risque de se perdre.

Devant ces considérations, M. Constans a accepté la candidature.

Rappelons que M. Constans est en même temps candidat à Toulouse.

M. Alicot, maître des requêtes au conseil d'Etat, revenant sur ses refus précédents, a définitivement accepté la candidature à Argelès.

Le nouveau ministre des Etats-Unis

Paris, 5 août.

Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu à l'Elysée, en audience solennelle, la réception du nouveau ministre des Etats-Unis, M. P. Morton.

Après un discours de M. le général Noyes, qui a remis à M. Jules Grévy les lettres qui mettent fin à sa mission en France, M. P. Morton a été introduit dans le salon de réception avec le cérémonial d'usage.

En remettant ses lettres de créance, le nouveau ministre américain a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter mes lettres de créance comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique près de la République française. C'est une partie agréable de ma tâche d'avoir aussi à offrir à Votre Excellence l'expression des meilleurs vœux du président des Etats-Unis pour votre santé, votre bien-être personnel ainsi que pour la paix et la prospérité du peuple français.

M. Jules Grévy a répondu brièvement qu'il se félicitait du choix fait par M. Garfield et a assuré M. Morton qu'il recevrait un bon accueil en France. Il a ajouté qu'il espérait que, comme son prédécesseur, il contribuerait à affermir les relations d'amitié entre la France et l'Amérique.

« Ces liens, a-t-il dit, vont être cimentés davantage encore, si c'est possible, par la grande manifestation que préparent les Etats-Unis, pour la célébration du centenaire de l'indépendance. »

« Les Français participeront à la manifestation comme ils ont participé au succès de la lutte. »

M. le président a terminé en faisant des vœux pour la longue prospérité des Etats-Unis et la guérison de M. Garfield.

EN ALGÉRIE

Rentrée de notre escadre

Paris, 5 août. — Notre escadre de la Méditerranée, qui se trouve actuellement en rade de la Goulette, va se rendre prochainement sur les côtes de l'Algérie, pour rentrer ensuite à Toulon.

Les forces auxiliaires indigènes

Alger, 5 août. — Le gouverneur général de l'Algérie vient de préparer un projet de règlement sur l'organisation et le service des forces auxiliaires indigènes, comprenant les goums, les convoyeurs et la nouba pour le service d'ordre.

Ce projet a été approuvé par le général Saussier, et va acquiescer bientôt force de loi.

EN TUNISIE

Tentative de déraillement

Tunis, 5 août. — Sur notre chemin de fer, à Sidi Miskine, des indigènes ont essayé divers moyens pour faire dérailler les trains.

Hier, ils ont jeté sur la voie une pierre énorme qu'on a heureusement aperçue à temps.

Le consul espagnol de Tunis

Madrid, 5 août. — Le Libéral dit qu'à la suite d'une conférence avec le vice-consul de Sfax, le consul espagnol de Tunis a télégraphié au ministre de Madrid, disant que le vice-consul a envoyé son rapport sous l'impression du moment, en exagérant certains faits et en en relatant d'autres imaginaires.

Informations

Paris, 5 août.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Un décret organisant l'enseignement secondaire spécial en quatre cours comprenant neuf années et instituant le diplôme de bachelier pour l'enseignement spécial.

Les promotions suivantes :

Sont promus médecins principaux de 1^{re} classe, MM. Lagarde et Hattute ; médecins principaux de 2^e classe, MM. Arnaud et Badour ; médecins majors de 1^{re} classe, MM. Thierry, Soulbier, Dumas, Vieusse, Protin, Derazay, Blavaud, Eichinger, Dumont, Kahn et Robert.

Au Ministère de l'Instruction

Il y a eu hier un dîner de 80 couverts au ministère de l'Instruction publique ; les prix d'honneur du concours général y assistaient ; aucun toast n'a été porté. La réception a été brillante et suivie.

Les aumôniers militaires

Contrairement à la nouvelle donnée par l'Univers et par d'autres feuilles cléricales, il est absolument faux que le ministre de la guerre fasse procéder à la réorganisation du personnel des aumôniers militaires, en vue de certains projets belliqueux du gouvernement.

Le travail entrepris dans les corps d'armée, et auquel l'Union fait allusion, a pour but la pure et simple exécution de la loi du 8 juillet 1880, relative à l'abrogation de l'aumônerie militaire, qui n'a pas encore été appliquée.

Emprunt de Paris 1875

26^e TIRAGE

Ce matin a eu lieu le 26^e tirage des obligations de l'emprunt municipal de Paris 1875.

Le n^o 438,055 a gagné 100,000 fr.

Le n^o 136,603 a gagné 50,000 fr.

Les trois numéros suivants ont gagné chacun 10,000 fr. : 51,200, 337,298, 295,587.

Les quatre numéros suivants ont gagné chacun 5,000 fr. : 260,363, 229,210, 143,701, 495,850.

L'exposition d'électricité

M. le ministre des postes et des télégraphes donnera mercredi prochain, 10 août, en l'hôtel de son ministère, un grand dîner suivi de réception, en l'honneur des commissaires étrangers de l'Exposition internationale d'électricité, dont l'ouverture aura lieu le lendemain, jeudi 11 août.

Les survivants de juillet 1830

Les survivants de juillet 1830 allèrent, le 29 juillet dernier, on se le rappelle, manifester sur la place de la Bastille.

A la suite de cette manifestation, ils adressèrent au président de la République une pétition dans laquelle ils demandaient au gouvernement l'emploi qui avait été fait à cette époque des sommes et souscriptions reçues en leur faveur, et qui s'élevèrent à quatorze millions et demi. D'après les pétitionnaires, une partie seulement de cette somme aurait été employée à sa destination.

En réponse à cette demande, le président de la République a fait savoir au président de la Société des combattants de Juillet qu'il avait transmis leur pétition au ministre de l'Intérieur, qui l'examinera.

Henry Maret et la « Vérité »

Ainsi que nous l'avons annoncé, le journal le Radical paraîtra très prochainement. A propos de la création de cette feuille, la Vérité a publié hier une note à laquelle répond la lettre suivante que M. Henry Maret a adressée à la Justice :

Monsieur le rédacteur,

Une note qui dépasse les limites de la plus haute bouffonnerie, a paru hier dans un journal du matin, dont la direction me doit à la fois beaucoup de reconnaissance et beaucoup d'argent.

Dans cette note, il est dit entre autres choses ridicules, que le journal le Radical, qui va paraître la semaine prochaine, fera le jeu de la République française et que sa fondation a été décidée dans un déjeuner entre le futur rédacteur en chef et M. Arthur Rauc.

C'est un fait que le rédacteur en chef de Radical, je n'ai donc pas besoin d'ajouter que ce journal fera campagne à côté de vous et de tous les journaux honnêtes de l'intransigeance.

Tous les faits énoncés dans cette note sont faux. Quant aux injures je ne m'abaisserai pas jusqu'à les ramasser.

Il est impossible de ne pas éclater de rire quand on voit certains hommes donner des leçons de probité politique. Cela ressort du Toutamarré.

HENRY MARET.

Accident de chemin de fer

A la suite d'un accident survenu à la machine du train express de Lyon, qui arrive en gare à Paris à 5 h. 6 m. du matin, ce train est resté en détresse 3 h., et n'est arrivé à Paris qu'à 8 h. 10 du matin.

De ce fait, tous les trains ont subi à leur arrivée un retard plus ou moins considérable.

Cet accident tout matériel n'a heureusement pas eu d'autre résultat que de retarder de plusieurs heures l'arrivée des voyageurs et la distribution des courriers.

Nouvelles diverses

M. Jules Ferry est parti ce matin pour Nancy, par le train de 9 h. 1/4.

Le général Larre est attendu à Evian où il passera quelques jours.

Ce matin, à onze heures et demie, le président de la République a reçu l'archevêque d'Alger, M. La vigerie, qui revient de la Tunisie et de Rome.

Le prince Orloff prendra son congé d'été à partir de la semaine prochaine ; il se rendra d'abord à Ostende. Pendant son absence de Paris l'ambassade russe sera gérée par le comte Kapniz, conseiller d'ambassade.

Etranger

Italie

DINER AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Rome, 5 août. — Il y a eu un grand dîner hier au ministère de l'Agriculture.

Dans un toast, M. de Noailles et le ministre ont tenu à gner des relations amicales de la France et de l'Italie qui font espérer le succès du traité de commerce.

Espagne

UN IMITATEUR DU DOCTEUR TANNER

Madrid, 5 août. — La Epoca de Madrid rapporte qu'un insensé qui a voulu imiter et surpasser le docteur Tanner, est mort à Lugo, après un jeûne absolu de soixante-cinq jours.

Angleterre

CONGRÈS MÉDICAL INTERNATIONAL

Londres, 5 août. — Plusieurs médecins français assistaient hier à l'inauguration du septième congrès médical international à Saint-James-Hall ; ce congrès a été précédé par une exposition médico-chirurgicale à Albert-Hall.

Une quarantaine de femmes-docteurs en médecine ont signé une protestation contre leur exclusion des séances du congrès ; les femmes avaient été admises aux congrès précédents.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Communication de la Mairie

Saint-Etienne, 5 août. — Les personnes qui désiraient faire don de livrets de caisse d'épargne aux enfants des écoles communales à l'occasion de la distribution des prix, sont priées de l'annoncer à la mairie, bureau du secrétariat général, au plus tard, le lundi 8 courant.

Cette précaution est nécessaire pour éviter le double emploi qui pourrait se produire par des donations insulées sur la tête des mêmes enfants.

Penou à un poteau télégraphique

Le nommé Henri Chavanon, âgé de 20 ans, demeurant chez ses parents, au Petit-Cabaret, qui était d'humeur très sombre et avait d'ailleurs tenté à deux fois de se suicider, a été trouvé pendu ce matin, à un poteau télégraphique au lieu dit « Danger », ancienne route de Saint-Chamond, à l'angle du chemin de Montell.

Ce sont des ouvriers mineurs qui, se rendant à leur travail vers 4 heures du matin, ont fait cette lugubre découverte.

Lorsqu'on a coupé la corde le cadavre était déjà raide et glacé.

Chambre syndicale des ferblantiers

La chambre syndicale des ouvriers ferblantiers de Saint-Etienne invite tous les membres de la corporation à se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu demain samedi, à 8 heures du soir, au siège social, place Grenette, 2, café Burel. Urgence. Il sera procédé à la réception des nouveaux adhérents.

ISÈRE

Encore un incendie

Grenoble, 5 août. — Notre ville, déjà si éprouvée depuis quelques temps par les incendies, vient d'être le théâtre d'un nouveau sinistre.

Vers minuit et demie, le feu s'est déclaré au-dessus d'un entrepôt de caisses, au cours Saint-André, chemin des Bains, et appartenant à M. Riban.

L'alarme fut aussitôt donnée et peu d'instants après la pompe de la gare, dirigée par M. le sous-chef de gare Richoud, était amenée sur le théâtre de

— Et si je prouvais, moi, reprit le comte, que ce récit est faux, absurde, ridicule, qu'il ne peut être que l'œuvre d'un maniaque, d'un halluciné...

B. Mascaret secoua tristement la tête.

— Ne nous laissons point endormir par de trompeuses illusions, monsieur le comte, soupira-t-il, notre réveil n'en serait que plus terrible.

Il disait « nous » audacieusement, associant par ce pluriel sa personne à lui, B. Mascaret, et celle du comte de Mussidan. Et le comte, loin de se révolter, eut comme un sourire.

— A la grande rigueur, poursuivait le placeur, si M. de Clinchan se fut borné à cette relation, on pourrait s'inscrire en faux, opposer un système basé sur son état mental à un moment donné, état provenant de la commotion par lui éprouvée. Malheureusement le baron se dépasse en encre. Permettez que je vous fasse entendre en quels termes il revient à la charge.

— Soit, j'écoute.

— Trois jours se sont écoulés, reprit B. Mascaret ; M. de Clinchan a eu le temps de se remettre, et cependant voici ce qu'il dit :

« An 1842. — 29 octobre. — Ma santé m'inquiète. Je ressens des douleurs à toutes les articulations. » Ce malaise vient peut-être des tourments incroyables que me cause l'affaire d'Octave.

« J'ai été forcé tantôt de me transporter chez le juge d'instruction. Il a, ce diable de juge, des regards à faire remuer la vérité au fond des entrailles. »

« Je remarque avec terreur que ma version a quelque peu varié. Il faut, si je ne veux pas me couper, que je rédige une déposition et que je l'apprenne par cœur. Cela me sera surtout utile pour l'audience. »

« Ludovic se tient bien. Il est fort intelligent, ce garçon, je serais bien aise de l'avoir à mon service. »

« C'est à peine si j'ose sortir tant je suis obsédé de gens qui me demandent le récit de l'accident. »

« Rien que dans la famille de Sauvage, je l'ai raconté dix-sept fois. »

« Je m'ennuie extraordinairement ici. »

« Eh bien !... monsieur le comte, demanda le placeur, que pensez-vous de ces réflexions ? »

M. de Mussidan ne répondit pas à cette question, — Achevez votre lecture, monsieur, dit-il. —

Volontiers. La troisième mention, pour brève qu'elle est, n'en est pas moins décisive. Voici ce que le baron écrivait un mois après les événements :

« An 1842. — 23 novembre. — Enfin, c'est fini. J'arrive du tribunal. Octave est acquitté. »

« Ludovic a été admirable. Il a expliqué l'accident avec une si rare habileté que personne, dans l'auditoire, n'a pu concevoir l'ombre d'un soupçon. »

« Tout bien pesé, ce garçon est trop fort, je ne le prendrais pas à mon service. »

« Mon tour de déposer est venu. Il m'a fallu lever la main et jurer de dire la vérité. Je ne pouvais prévoir l'émotion qui s'est emparée de moi. »

« Non, il faut avoir passé par la pour se faire une idée de ce qu'est un faux témoignage. J'ai cru que je ne parviendrais pas à lever le bras, il me semblait de plomb. »

« En regagnant ma place, je constatai une forte oppression. Mon pouls, certainement, n'avait pas quarante pulsations. »

« Voilà pourtant où peut conduire la colère !... Il faut que pendant un an j'écrive chaque jour cette maxime : « Ne jamais céder à mon premier mouvement. » »

— Et, en effet, ajouta le placeur, une année durant, M. de Clinchan a écrit cette phrase en tête de toutes les pages de son journal. Je tiens ces faits des gens qui ont eu les volumes entre les mains. C'était bien la dixième fois que B. Mascaret mettait en avant ces « gens » dont il se préten-

dait le mandataire contraint, et M. de Mussidan s'obstinait à ne pas le remarquer, s'entêtait à ne pas demander : « Quels sont donc ces gens ? »

Cela était extraordinaire, sinon un peu inquiétant.

Le comte s'était levé et il arpentait son cabinet, soit qu'il cherchât des idées, soit qu'il voulait enlever au placeur la possibilité de suivre dans ses yeux le reflet de ses émotions.

— C'est tout ? demanda-t-il après un silence.

— Oui, monsieur le comte.

— Cela étant, savez-vous ce que vous répondrait un juge impartial ?

— Oui, je serais assez curieux de savoir...

— Il vous répondrait ceci, interrompit le comte : Un homme en possession de son bon sens n'écrit pas des choses pareilles.

Il est de ces secrets qu'on s'efforce d'oublier, qu'on ne dit pas à son bonnet de nuit, qu'à plus forte raison on ne confie pas à une feuille de papier qui s'égare, qui peut être volée, qui doit tomber entre les mains d'héritiers indiscrets.

Il est impossible qu'un homme sensé, coupable d'un faux témoignage, c'est-à-dire d'un crime qui entraîne les travaux forcés, aille s'amuser à en coucher les détails sur un registre, en y joignant l'analyse de ses sensations.

L'honnête placeur ne put retenir un mouvement de commisération.

— Mon avis, monsieur le comte, dit-il, est que vous avez tort de chercher une issue de ce côté. Votre thèse n'est pas soutenable, pas un avocat ne l'accepterait.

Si, pour arriver à des preuves certaines, j'entends des preuves judiciaires, on examinait les trente et quelques volumes du journal de M. Clinchan, on y trouverait, paraît-il, bien d'autres étonnantes.

M. de Mussidan réfléchissait, mais sa physionomie ne portait aucune trace d'appréhension si légère qu'elle fut.

Il paraissait avoir arrêté un parti et ne plus discuter que pour la forme.

— Soit, fit-il, j'abandonne ce système.

— Oui, cela vaut autant.

— Mais qui m'assure que je n'ai pas sous les yeux l'œuvre d'un faussaire ? On imite terriblement bien les écritures, en un temps où la Banque a eu la peine à reconnaître des billets faux mêlés aux siens.

— On peut vérifier. Manque-t-il ou non des feuillets à un des volumes de M. Clinchan ?

— Qu'est-ce que cela prouve ?

— Tout, monsieur le comte. Laissez-moi vous montrer que ce système ne vaut pas mieux que l'autre.

Tout d'abord, j'abandonne le témoignage de M. de Clinchan ; il est clair qu'il répondrait conformément à vos intérêts.

— Passons, passons !...

— Mais en l'état de cause, le journal de M. de Clinchan est pour nous comme un livre à souche. Les fragments des feuillets déchirés remplissent le rôle du talon. Si les deux déchirures se rapportent n'y a-t-il pas évidence ? Hélas ! les gens m'envoient vers vous sont bien habiles, ils n'ont rien oublié.

Le comte eut un sourire ironique, un de ces sourires d'homme qui tient en réserve un argument vainqueur.

— Est-ce vraiment votre opinion ? demanda-t-il.

— En mon âme et conscience, oui !

— Alors, autant avouer.

Incendie où se trouvait déjà un concours nombreux de population.

La pompe fut mise en batterie et grâce au zèle de tous, on parvint à circonscire le fléau qui avait déjà envahi deux corps de bâtiments.

Bientôt la pompe de la 3^e compagnie du 2^e peloton, sous les ordres du capitaine Montwayeur arrivait également, et grâce à son concours les raisons environnantes étaient hors de danger.

L'incendie a été promptement éteint, grâce à la facilité de se procurer de l'eau en cet endroit.

Les pertes sont évaluées à environ 8 ou 10,000 fr., elles consistent en un hangar et une maison d'habitation contigus, qui ont été complètement détruits.

La maison était occupée par deux locataires, dont l'un d'eux, le sieur Chatin n'était pas assuré. Les pertes que ce dernier a subies ont été augmentées par la disparition de son porte-monnaie contenant 500 francs environ.

Pendant l'incendie le service d'ordre était fait par la gendarmerie et les troupes de la garnison.

Chacun mérite des éloges pour le zèle et le dévouement qui ont été déployés dans cette circonstance et qui ont permis d'arrêter le progrès du feu qui devenait de plus en plus menaçant.

Sur le théâtre de l'incendie, nous avons constaté la présence de MM. Aussel, secrétaire de la préfecture, Edouard Rey, maire, Giroud, secrétaire général de la mairie, Depasse, chef du cabinet du préfet, Legros, procureur de la République, le général de Lange, le colonel et le lieutenant-colonel du 6^e d'artillerie, Ilivert, commissaire central, le docteur Villot de Morey, etc., etc.

Trois personnes ont été brûlées et blessées par des éclats de tuiles.

Ces blessures sont sans gravité aucune.

A deux heures du matin, on était maître du feu, et tout danger avait cessé.

Les causes de ce sinistre sont, quant à présent inconnues.

Un nouveau tremblement de terre

Cette nuit encore vers minuit et demie, les habitants de Grenoble, ont été réveillés en sursaut par une violente secousse produite par un tremblement de terre.

Les oscillations ont duré 25 secondes.

A Allevard, vers une heure du matin, une violente secousse de tremblement de terre a eu lieu.

Les oscillations ont duré pendant un laps de temps assez long.

Arrestation de faux monnayeurs

A la suite d'une plainte déposée par un délinquant de Saint-Ismier, à qui on avait remis une pièce fautive de 5 francs, la gendarmerie de cette localité se livra à une enquête et apprit que plusieurs habitants de Saint-Ismier et de Saint-Nazaire avaient reçus en paiement des pièces semblables.

Après d'actives recherches la gendarmerie ne tarda pas à être sur les traces des individus qui avaient mis ces pièces en circulation, et le même jour elle les arrêta près de la gare de Breynoud où elle les trouva couchés sous un murier.

Ils étaient au nombre de trois et ont déclaré se nommer Joseph R..., 20 ans, contrebandier, Charles D..., 21 ans, fabricant d'allumettes, et Alphonse F..., 21 ans, tous les trois sans domicile fixe.

Ils ont reconnu avoir mis ces pièces en circulation mais ils ont déclaré les avoir reçues d'un cafetier de Grenoble à qui ils avaient vendus de l'eau-de-vie.

Sur l'ordre de M. le procureur de la République, ils ont été écroués ce matin à la maison d'arrêt. Une enquête est ouverte.

Concours musical

Vienna. — La commission du concours nous prie de publier l'avis suivant, désirant assurer les meilleures conditions de logement à MM. les membres du jury et à MM. les représentants de la presse, le comité d'organisation invite les habitants qui ont des chambres garnies disponibles à vouloir bien se faire inscrire au secrétariat général à l'hôtel de ville.

Voici la liste complète des chars qui figureront dans le cortège :

Chars de la ville de Vienna, de l'Industrie, de la Métallurgie, de l'Harmonie, de l'Horticulture, de la Gymnastique, des Marchands de vins, du 99^e de ligne, du Cercle Choral, de la fanfare des Portes-de-Lyon, des sonneurs de trompe.

DRÔME

Cour d'assises

SUITE DE L'AFFAIRE BARRAL (Assassinat.)

Valence, 5 août. — Cette affaire, la dernière de la session, s'est terminée aujourd'hui.

L'accusé a avoué les vols, mais il a toujours nié l'assassinat.

Après l'audition de 30 témoins, M. Dumas, procureur de la République, a prononcé son réquisitoire, concluant à la peine de mort.

M. Lionneton a plaidé avec beaucoup d'habileté.

Le jury se retire pour délibérer et rapporte un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

Condamnation

En conséquence, Barral est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

En attendant cette sentence, Barral reste impassible.

Distribution des prix aux écoles laïques

La distribution solennelle des prix, pour toutes les écoles laïques de Valence, aura lieu le dimanche 14 août, dans la cour du collège, à 8 heures 1/2 du matin, sous la présidence de M. Belat, maire.

Société de Tir

Les membres de la Société de tir sont priés de se rendre au polygone, le dimanche 7 août, pour prendre part au tir qui aura lieu à 400 mètres, de 2 à 5 heures du soir.

Concert au bénéfice des incendiés

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés, le dimanche 7 août, à 8 heures du soir, dans la cour de la caserne Saint-Félix, par la Fanfare de Valence, l'Union chorale et la fanfare du 1^{er} hussards.

1. Les druidesses (Fanfare du 1^{er} hussards).
2. Chant du régiment (Union chorale).
3. Génie des Alpes (Fanfare de Valence).
4. Les voix du soir (Union chorale).
5. La Traviata (Fanfare du 1^{er} hussards).
6. Rigolo (Fanfare de Valence).
7. Chant du travail (Union chorale).
8. Das Heimweh (Fanfare du 1^{er} hussards).
9. Mysora (Fanfare de Valence).

Les morceaux 4, 7 et 9 seront exécutés au concours de Vienna.

Les besoins des victimes non assurées sont pressants et nul doute que la population valentinoise et celles des environs se fassent un devoir de venir, tout en écoutant un charmant concert, apporter leur obole à cette fête de charité.

Prix des places : places réservées et numérotées, 2 fr. ; places assises, 1 fr. ; promenoir, 50 centimes

Distribution des prix

Romans. — Hier matin, à eu lieu la distribution des prix au collège de Romans. Cette cérémonie, à laquelle assistaient M. le maire et M. Lœuvier, adjoint, ainsi que plusieurs conseillers municipaux, a attiré une grande affluente de monde.

Tremblement de terre

Cette nuit, vers minuit 10 minutes, un tremblement de terre s'est fait sentir dans notre ville par plusieurs secousses très prononcées de l'est à l'ouest, lesquelles ont duré plusieurs secondes, sans toutefois occasionner le moindre dégât.

On nous rapporte qu'un grondement semblable à un coup de tonnerre a précédé ce phénomène, et que les animaux enfermés dans les écuries manifestaient des trépignements inaccoutumés.

Solennité musicale

Une séance musicale sera donnée le dimanche 7 août 1881, place des Cordeliers, à 4 h. du soir, par la Fanfare romanaise, dirigée par M. Carbonel, et par la chorale la Citoyenne, dirigée par M. Clavaison.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés au Concours musical de Mâcon :

1. LOIN DU PAYS, ouverture (Concours d'exécution) Bouillon.
2. LES VOIX DE LA NATURE, la Citoyenne, (Chœur imposé) C. Deros.
3. TROISIÈME, air varié (Concours de sol), Petit Bugle, duo du grand Bugle, Alto et Piston, Trombonne, grand Bugle, Basse, Saxophone, Trompette, unisson de Saxophones, tutti de Basses X...
4. FAUST, fantaisie (morceau imposé, Concours d'exécution) Gounod.
5. LES MACONS, la Citoyenne, (Concours d'exécution) Saint's.
6. LE VOYAGE EN CHINE, fantaisie (Morceau imposé, Concours d'honneur) Bizet.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

Rhône

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION. — La commission exécutive du comité central, protestant énergiquement contre une affiche apposée dans la 2^e circonscription et portant la signature des citoyens Peyrard, Lombard, Bavel, etc., affiche accusant le comité de refus d'admettre des groupes républicains.

Le comité central n'a jamais été fermé aux démocrates qui souscrivent à son programme.

Il vient d'accepter et il continuera à recevoir dans son sein, après l'enquête réglementaire, tous les groupes républicains d'extrême gauche, et pour les prochaines élections. — Mais il n'hésite pas à faire connaître qu'il ne saurait admettre les citoyens opposés à sa ligne politique, pas plus que ceux qui en provoquant autrefois la formation de comités dissidents, ont lutté pour discréditer le Comité central et dans le but d'y semer la discorde et de continuer sous son nom leurs agissements antérieurs.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. — Avis aux délégués de groupes du 3^e arrondissement faisant partie du comité central des républicains radicaux :

Nous rappelons qu'une réunion doit avoir lieu (délégués de groupes de l'arrondissement), le samedi 6 août à 8 heures du soir, 5, rue de la Bourse.

Le délégué FELDER.

CINQUIÈME CIRCONSCRIPTION. — Les électeurs de l'Arbresle, dans une réunion tenue lundi dernier ont nommé pour leurs délégués les citoyens Buisson, Chevenier, Appareille, Louis-Philippe Soly, Dèzeille, Duclos, Chérblanc, Sapaly, Rivoire.

Les délégués ci-dessus mentionnés, vous prient de vouloir bien informer qu'une réunion des délégués des communes du canton de l'Arbresle aura lieu dimanche, 7 courant, à l'Arbresle, salle de l'Hôtel de Ville à 2 heures du soir.

Ordre du jour :

1. Nomination des membres du bureau cantonal ;
2. Discussion du programme électoral ;
3. Choix du candidat député.

Pour les délégués :

Le président, SOLY.

COMMUNE DE VILLEURBANNE. — Une réunion publique aura lieu aujourd'hui, samedi 6 août, à 8 heures du soir, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

CALEURE ET CEURE. — Une réunion publique électorale aura lieu le 6 août, salle de la nouvelle école, grande-rue Saint-Clair, à 8 heures du soir.

Jules SERT, E. GIRARD.

CANTON DU BOIS-D'OLING. — Une réunion publique du canton du Bois-d'Oling, aura lieu dimanche 7 courant, à midi, salle de l'ancienne église.

M. Perras, député du Rhône, rendra compte de son mandat.

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DE VILLEFRANCHE. — Les républicains des cantons de Monsols, Beaujeu, Belleville, Anse, Villefranche, formant la première circonscription, sont invités à se réunir par commune à l'effet de désigner leurs délégués au comité central électoral des républicains radicaux, qui devront former des sous-comités cantonaux qui éliront un bureau qui sera chargé de la propagande électorale, de l'affichage, de la distribution des bulletins, soit à domicile, soit à la porte des sections de vote, de correspondre avec le comité central de Villefranche, et de concentrer les fonds nécessaires aux frais d'élection.

Nous engageons donc vivement les démocrates des chefs-lieux de canton à écrire immédiatement dans toutes les communes d'avoir à se réunir avant dimanche, 7 août, pour constituer le comité définitif.

Chaque commune élira autant de délégués qu'elle aura de cantons d'électeurs inscrits.

Le comité ainsi constitué se réunira le dimanche 7 août, à 2 h. 1/2 du soir, salle Daguene, rue des Remparts, pour discuter le programme, entendre les candidats et fixer définitivement son choix.

Pour les membres du comité provisoire :

LAURENT, rue Nationale, 201.

P.-S. — Les citoyens délégués de la campagne qui n'auraient pas reçu leur carte en temps voulu pour la réunion prévue du 7 août, sont priés de la réclamer avant l'heure indiquée ci-dessus au citoyen Laurent, rue Nationale, 201.

Drôme

ROMANS. — Ce soir, samedi 6 août, des réunions publiques auront lieu à 8 h. du soir, dans les quartiers Jacquemard, chez M. Feugier, cafetier ; Porte-Clairière, café Tabarin ; quartier de la Gare, café Petit, pour nommer les citoyens qui doivent composer le comité radical.

Ain

ARRONDISSEMENT DE BELLEY. — Le comité républicain progressiste, définitivement constitué pour soutenir la candidature de M. Ed. Roselli-Mollet, conseiller général du canton d'Ambérie, est ainsi composé :

Président, M. Gros, propriétaire-rentier ; vice-présidents, MM. Guillermin, propriétaire, et Folliet, conseiller municipal ; secrétaires, MM. Lançon, conseiller municipal, et Niviere, propriétaire ; membres adjoints, MM. Caudy, Bouvier, Juillard, Perrin, conseillers municipaux, Chappet et Jamet, propriétaire.

Loire

RÉUNION ÉLECTORALE. — Dans la réunion électorale qui a eu lieu hier soir, à la salle d'asile de la

Vierge, on a procédé à la nomination des délégués au comité central.

Le citoyen Roussel a réclamé pour qu'il ne soit pris de délégués que dans les partisans de la candidature ouvrière.

Le citoyen Roussel déjà nommé et non moins chevelu que le citoyen Calais de Roanne a été désigné et proposé — ne riez pas — candidat à la députation en même temps que les citoyens Amoureux et Benoit Malon.

Ceci confirme de plus en plus notre opinion au sujet de la certitude qu'a M. Bertholon d'être réélu.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

La gourmandise a, dit-on, perdu notre mère Eve, mais que bien plus de victimes a fait la coquetterie parmi ses filles.

Une jeune repasseuse, Henriette Bergeron, séduite par l'éclat de superbes boucles d'oreilles et d'un médaillon en or, appartenant à sa patronne, Mme Halanzit, rue de Marseille, 3, n'a pu résister au désir de s'en emparer.

La joie qu'Henriette a éprouvée en se voyant si belle a été de courte durée, car elle est condamnée à expier son coupable caprice pendant quinze jours à Saint-Joseph.

Deux coupe-jarrets, Joanny Froment et Ernest Boulet, ont attaqué, une de ces dernières nuit, dans l'impasse Gonin, M. Saget, garçon de magasin.

Après l'avoir abimé de coups, ils l'ont dépouillé de son porte-monnaie contenant 7 fr. 50.

Le tribunal a infligé, hier, pour cette attaque nocturne, à Froment, 4 mois de prison, et à Boulet, 2 mois de la même peine.

Jean Bruyas, âgé de 28 ans, garçon de chambre, rue Turenne, est d'humeur peu pacifique, quand il a bu.

Avant-hier soir, il ne trouva rien de mieux que de provoquer et de frapper un passant inoffensif, M. Charbonnier, qui traversait le pont de la Guillotière. Acharné contre la victime qu'il s'était désigné, il la poursuivit jusqu'à la rue des Archers. Là, les gardiens de la paix étant intervenus, il tourna sa fureur contre eux, les traitant de souteneurs de filles et ajoutant qu'il ne craignait ni eux ni la justice.

— Je sors, disait le forcené de la cuisse de Jupiter et vous aurez de mes nouvelles.

Le fils des dieux a été incarcéré malgré sa résistance.

Les juges devant lesquels il a comparu hier, ne lui ont guère tenu compte de sa céleste origine, car ils l'ont condamné comme un simple mortel à 2 mois de prison.

Tout n'est pas rose dans le métier de voleur au poivrier, demandez-le plutôt au nommé Pierre Pui-sorol, peintre, qui a été arrêté l'autre nuit sur le quai de la Charité, sous l'inculpation de vol commis dans les circonstances suivantes :

Deux agents en bourgeois s'étaient couchés sur les bancs dudit quai, et feignaient de dormir. Notre filou, en quête d'aventures, que sa mauvaise étoile amena dans ces parages, ne voulut pas laisser une aussi belle occasion de visiter les poches d'autrui. Il se mit donc à fouiller consciencieusement les poches des faux dormeurs.

Inutile de dire, qu'à peine l'opération était-elle commencée, que deux mains robustes le saisirent au collet, pendant que le second agent accourait prêter main-forte à son camarade.

Notre voleur volé a été aussitôt dirigé sur la Permanence.

Il a été condamné hier à 3 mois de prison. Sa journée n'a pas été tout à fait perdue.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 6 août, 218^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 41, coucher, 7 h. 29. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1870). -- Bataille de Vœrth.

La préfecture du Rhône donne avis que les déclarations de réunions publiques doivent être déposées à la préfecture (1^{re} division, 1^{er} bureau) pendant les heures d'ouverture des bureaux, c'est-à-dire de 9 h. du matin à 6 h. du soir.

En dehors de la période électorale ces déclarations ne pourront pas être déposées les dimanches et jours fériés.

Nous lisons dans Paris :

Avec l'assentiment de la municipalité parisienne, on va installer, dans une partie de l'égout collecteur, des tuyaux de fonte pour l'écoulement de la vidange sans aucune division préalable.

C'est un système dont l'expérience ne coûtera rien à la ville. Son inventeur prendra toutes les dépenses à sa charge. Il se propose, en établissant le vide dans un réseau de conduite, d'emporter directement de la fosse à l'usine où elles devront être traitées toutes les matières qui, aujourd'hui, sont transportées à grands frais et avec l'inconvénient des émanations que l'on connaît.

L'inventeur de ce nouveau système est un ingénieur distingué de notre ville, M. Berlier.

Nous rappelons que la Compagnie P.-L.-M. organise un train de plaisir, à prix réduits, de Lyon à Genève.

Départ de Lyon-Perrache le 18 août, à 11 h. 10, soir. — Retour à Lyon-Perrache le 16 août, à 5 h. 26, matin.

Prix du voyage (aller et retour) : 12 fr. en deuxième classe ; 9 fr. en troisième classe.

On peut se procurer des billets pour ce train de plaisir, à partir du 3 août 1881, aux gares de Lyon-Perrache, Lyon-Brotteaux et Lyon-Saint-Clair, ainsi que dans les bureaux succursales de la compagnie, rue de Constantine, 5, et rue de la Bourse, 4, à Lyon.

Jeudi prochain 11 août, à une heure de l'après-midi, aura lieu, au Grand-Théâtre, la distribution solennelle des prix aux élèves du Conservatoire de musique de Lyon.

Voici la liste des affaires qui seront jugées aux assises du Rhône, qui s'ouvrent à Lyon, lundi prochain.

Lundi 8 août. — Pierre Bernard, Louis-Joseph Pichot, vol qualifié et complicité ; défenseur M. Berard. Jules-François-Marie Fevrier, deux vols qualifiés ; défenseurs, M. Roë.

Mardi 9 août. — X..., attentats à la pudeur sur un enfant ; défenseur, M. Devilleuve.

Jean Hagah, attentats à la pudeur sur un enfant ; défenseur, M. Flachet.

Mercrèdi 10 août. — Antoine-Michel Orgéas, Jean Jean-pierre, Antoine Rozard, Joseph-Romain-Louis Maréchal, huit vols qualifiés ; défenseurs, MM. Vermorel, Lam-bert, Saint-Olivier-Flachet.

Jeudi 11 août. — Marc Pervier, meurtre ; défenseur, M. Jacques-Millevoye.

Vendredi 12 et samedi 13 août. — Antoine Piégay, vol qualifié ; défenseur M. Berthoud.

Emile Broneaud, vol qualifié ; défenseur M. Minard.

Mardi 16 août. — Victor-Louis Bisset, vol qualifié ; défenseur, M. Vermorel.

Jean-Louis Carrel, tentative d'assassinat et tentative de vol ; défenseur, M. de Champ.

Mercrèdi 17 août. — Benoit Lefranc, attentats à la pudeur sur une enfant ; défenseur, M. Berthoud.

Jean-Benoit Jusseime, viol commis sur une enfant ; défenseur, M. Roë.

Jeudi 18 août. — François-Joseph Cotel, six vols qualifiés ; défenseur, M. Baron.

Jean Batia, tentative de meurtre ; défenseur M. Minard.

Vendredi 19 et samedi 20 août. — Caroline-Antoinette Baudier, Esparde-Alexandrine, veuve Baudier, André Gond, Jean Auger, dit Maurice, avortement procuré ; défenseurs, MM. Vermorel, Berthoud, Huguet, Bérard.

Dans la nuit du 4 au 5, à minuit et demi environ, une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressentie à Lyon.

Le mouvement allait du nord au sud et s'est fait sentir comme une oscillation lente et suivie.

Aucun accident n'a été signalé.

Une petite fille de 6 ans, L. Audevard, dont le père est ouvrier menuisier, place du Marché, à Vaise, regardait ce matin à 9 heures, les constructions des baraques pour la vogue, rue de Bourgogne, en grignotant un morceau de pain, lorsqu'un chien voulut le lui prendre.

Elle se recula vivement et heurta la roue d'une charrette chargée d'avoine, conduite par M. Gand, domestique de M. Péroncel, menuisier à Rochechardon.

La pauvre enfant tomba sous la roue qui lui broya littéralement les deux cuisses.

Relevée et transportée aussitôt à la pharmacie Benoit, place de la Pyramide, elle a été pansée par le pharmacien et par M. Josué Sainte Rose, médecin au 82^e de ligne, puis elle a été transportée, par les soins du commissaire de police, à l'hôpital, dans un état désespéré.

Incendies de gerbiers

Les machines à vapeur dont nos agriculteurs se servent pour battre le blé sont une cause permanente d'incendie. Pour faciliter la manœuvre, on place généralement ces machines trop près des gerbiers, et, malgré une surveillance incessante, les sinistres se renouvellent fréquemment. Exemples :

Hier matin, M. Jean Villet, propriétaire à Bron, au lieu dit du Gravier, était occupé à faire battre son blé, lorsqu'à 11 heures, le feu prit soudain à un énorme gerbier. En quelques minutes, malgré tous les efforts, il se communiqua à trois autres, qui furent réduits en cendre en moins d'une heure.

La machine à battre, propriété de M. Lanfray à Saint-Priest a été également la proie des flammes.

Les dégâts en blé, avoine et paille, sont évalués à une somme de 49,000 fr., couverts par une assurance à la Compagnie la Mutuelle, de Valence.

La cause du sinistre est attribuée à une étincelle échappée de la machine à vapeur.

La veille, à 6 heures du soir, deux gerbiers de blé, appartenant à M. François Berard, propriétaire au quartier dit Grange-Grenier, commune de Villefranche, ont été également incendiés.

Ces gerbiers étaient placés à six mètres l'un de l'autre seulement et la machine à vapeur se trouvait déposée entre les deux.

Une étincelle échappée du foyer a été probablement encore la cause du sinistre. Comme l'eau manquait, tout secours a été inutile, et la récolte a été perdue en totalité.

Les pertes sont évaluées à une somme de 3,000 fr.

Touristes Lyonnais

Dimanche 7 août, manœuvres en armes au fort Lamothé. Ecole du soldat, chapitre 1^{er}, art. 1^{er}, moins les exercices d'assouplissement ; les articles 2, 3, 4 et 5.

Ecole de section, le chapitre 1^{er} en entier.

Départ de Bellecour, à 6 h. 1/2 très précises.

Tenue : Casquette et couvre-nuque, cravatte bleue, dolman et pantalon blanc sur les gâchettes.

Lundi, 8 août, section d'études à l'école de la Martinière, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. le docteur Magnin.

Compte-rendu de l'excursion de Bourg.

Nous sommes dans la saison où se déclarent avec le plus d'opiniâtreté les affections de poitrine. On oppose à ces affections morbides, souvent très rebelles, diverses préparations hébétiques et adoucissantes. Il faut placer en première ligne les Bonbons et le Sirop pectoral au miel de la Pharmacie Moderne de Lyon, rue Ste-Catherine, 5, puis qu'ils font disparaître en deux ou trois jours : Rhumes, Bronchites, Oppressions, Coqueluches, etc. (Le flacon ne coûte que 2 fr.).

Si vous toussiez, prenez du Sirop Vial de Vaise ; c'est le seul qui guérisse complètement et sans irritation de poitrine ; demandez aux pharmaciens qui en ont fait usage. Se méfier des contrefaçons.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 5 août, 4 heures soir.

Température : un (mamelon atmosphérique) avait hier son sommet sur la France centrale ; mais il paraît se déplacer vers l'est, car aujourd'hui le baromètre baisse, — il n'est plus qu'à 764 mm., — et le vent souffle du sud. Cette situation est très propice aux fortes chaleurs. La température, en effet, qui est actuellement de 33 degrés, l'emporte de 4.7 sur la température correspondante d'hier. La couche chaude que nous soupçonnions depuis deux jours dans les hautes régions s'est donc rapprochée du sol. D'ailleurs, son contact avec l'air, relativement froid qui se trouvait au-dessous, a déterminé la formation d'une très forte brume, qui se dissipe lentement.

Temps probable : chaud et orageux.

DERNIÈRE HEURE

NOUVELLES ÉLECTORALES

Vannes, 5 août. — M. Trotter père, pose sa candidature républicaine dans la deuxième circonscription de Lorient.

On annonce dans la première circonscription la candidature conservatrice de M. Carnoy, ingénieur.

Pont-l'Évêque, 5 août. — Contrairement au bruit répandu par quelques journaux, M. Flandrin, député sortant, sollicite de nouveau les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Pont-l'Évêque.

CHOSSES & AUTRES

M. Gambetta et la politique étrangère

Le correspondant de la *Nouvelle Presse Libre* a fait subir un examen à Gambetta sur la politique étrangère. Voici les questions et les réponses :

Nous avons pris tout d'abord la liberté de lui demander s'il savait quelque chose au sujet d'une alliance avec l'Allemagne et l'Autriche, et ce qu'il en savait. Il parut étonné qu'on lui posât une telle question. « J'ai vu beaucoup de choses, mais je n'ai rien vu de clair », dit-il. « Il est vrai que dans les journaux il en a été souvent question, mais les cercles officiels ne s'en sont pas occupés. »

Nous lui avons demandé si du moins il croyait à la possibilité d'un tel fait. Il répondit : « Oui, il est vrai, très peu de personnes croient à une alliance avec l'Allemagne. Mais il serait étrange qu'une négociation de cette nature fut engagée sans que l'on eût consulté le président de la Chambre législative. »

« Ce n'est pourtant là, répondîtes-nous, que l'un des côtés de la question. Le plus important serait de savoir si le peuple y consentirait. Personne mieux que M. Gambetta ne peut juger des véritables dispositions de la France. Croit-il qu'il soit possible de poser cette question au pays avec quelques chances de succès ? »

« Il faudrait savoir, répondit M. Gambetta, pourquoi et dans quel but on conclurait une alliance ? Quelle valeur peut-il ajouter aux alliances d'amitié ? On les conserve jusqu'à ce qu'on juge le moment opportun pour les abandonner et poursuivre son but particulier. La France doit penser à avoir les mains libres et à faire de la politique européenne. Vous savez ce que j'entends par là : entrer le plus possible dans le concert européen, mais sans contracter aucun engagement qui pourrât l'obliger à sacrifier des intérêts au pays et lui enlever la liberté de poursuivre ses intérêts dans la direction qui sera commandée par ses avantages personnels. »

« La république, la politique de la France doit consister à avoir les mains libres. Ceci admis, je fis remarquer qu'il pourrait peut-être survenir un moment où M. Gambetta serait mis en demeure de s'expliquer lui-même. Dans ce cas, et s'il était d'avis qu'une alliance avec l'Allemagne soit réellement utile, pourrait-il valancer la république qui existe encore à ce sujet dans une grande partie de la population ? »

« Je ne pourrais répondre que par hypothèse, dit M. Gambetta. Il s'agit avant tout de savoir ce que l'on demande et ce que l'on offre. Mais j'ai vu que l'on se sentait capable de prendre une décision sans consulter le pays. Mais si dès aujourd'hui j'avais à exprimer mon opinion, je donnerais le conseil suivant : Entrer dans le concert européen, pénétrer dans l'esprit d'une politique vraiment européenne, contribuer de toute la force et la puissance possible à tout ce qui assurerait et fortifierait la paix. Mais rien au-delà. Et, avant tout, liberté entière pour la France de prendre une décision, ou si vous aimez mieux, de conserver la liberté dans le choix des alliances jusqu'au moment où elle trouvera un avantage à se rapprocher de tel ou de tel Etat. Et sous ce rapport, c'est l'avant-garde de la patrie et non la sympathie qui déciderait. »

« Je fis remarquer qu'il résultait de ce qui précède, que M. Gambetta gardait la même attitude vis-à-vis d'une alliance russe. »

« Exactement la même ! » répliqua M. Gambetta vivement. « Je ne crois pas que les bruits d'une alliance avec la Russie reposent sur des bases bien sérieuses. »

« On a dit que le général Skobelev est venu à Paris pour s'occuper de ses propres affaires. »

« Est-il donc réellement l'homme du gouvernement russe actuel, pour que ce dernier l'ait chargé d'une mission spéciale ? »

« Et, en somme, pourquoi conclurons-nous maintenant une alliance avec la Russie ? La situation de ce pays ne nous invite guère. Une république ne compte que sur le peuple. Mais est-ce le peuple russe ? Seroit-il capable, même si on lui donnait une Constitution libérale, de la mettre en pratique ou de la laisser fonctionner ? »

« Ce n'est pas là malheureusement le peuple que l'on trouve en Russie. Donnez à la Russie une Constitution et vous aurez donné un monstre à un enfant. La Russie va bien, mais quel usage en fera l'enfant ? Cela n'a rien de plus que l'usage que fera l'enfant à la Russie. Mais jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie dans ce pays, et qui sait combien cela durera ! La France n'a pas à se hâter de conclure une alliance avec la Russie. »

Les hannetons confits

Avez-vous jamais mangé des hannetons confits ? Un correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nous affirme que le mets a existé s'il n'existe plus.

Si fortement sucré que soit le bonbon en question, l'œuf n'en vient pas à la bouche, et pourtant je ne trouve pas l'énormité absolument improbable. Sans vouloir, à ce propos, parler du goût singulier des Chinois pour certaines espèces de chenilles, je rappellerai au moins que Plin et d'autres auteurs anciens racontent le goût exquis trouvé par leurs contemporains à la larve qu'ils nomment *coccyx*. C'était, s'il est en fait, croire, le mets délicat par excellence, et il n'était servi que sur les tables des plus somptueuses. Des littérateurs, des naturalistes ont longuement disserté sur cette succulente larve. Les uns ont soutenu qu'il s'agissait de la larve énorme du *Lucane ceratonia*, d'autres du *Lucane*, le *Lucane* ver blanc du hanneton ; d'autres, plus osés encore dans leur conjecture (Linnaeus en particulier, n'en rions donc pas trop), ont affirmé qu'il fallait s'arrêter à la larve partie jeune et brune du *Coccyx gâte-bœuf*, à l'œuf fécond et acré, dont le corps suinte presque continuellement une sorte de liquide huileux...

Le correspondant qui adresse ces détails à l'*Intermédiaire*, est de Rouen. — Espérons que dans la ville du sucre de pomme, on n'en sera jamais réduit aux hannetons confits ?

Mots de la fin

Un jeune homme faisait la cour à sa fiancée, et celle-ci rougissant à tout instant, détournait sans cesse les regards.

— Pourquoi détournes-tu ainsi les yeux ? Ce n'est pas bien, cela. Quand on en a d'aussi beaux que les vôtres, on doit être heureuse de les laisser voir.

— Ah ! monsieur, vous vous occupez-là de choses qui ne vous regardent pas.

— Mais, mademoiselle, c'est précisément de cela que je me plains.

Le baron de L... est un agronome des plus distingués, il obtient à tous les concours régionaux une médaille d'or pour ses échantillons de la race porcine ; voici la lettre qu'il a reçue d'un fermier admirateur de ses produits :

« Monsieur, je vous ai cherché dans tous les coins de la foire du chef-lieu, sans vous rencontrer. »

« Il y avait beaucoup de bêtes, mais je n'y ai pas trouvé un seul cochon de votre espèce. »

« Veuillez me dire si vous êtes disposé à m'en vendre une paire. »

SPECTACLES DU 6 AOUT

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 7 heures.
Orchestre sous la direction de M. Léone.
Place Bellecour
Ce soir samedi, 6 août 1881, à 8 h. 1/2, grand concert.

PROGRAMME
PREMIÈRE PARTIE
1. Ouv. de la Sirène. Auber.
2. Le Bouquet de Fanny (mazurka). Baguet.
3. Air favori de la reine Leckzinska. Vasseur.
4. Grande fantaisie sur Lucie, arrangée par M. Forestier. Donizetti.
DEUXIÈME PARTIE
1. Ouv. du Pré aux Clercs. Herold.
2. Accélération (valse). J. Strauss.
3. Grande fantaisie sur Roméo et Juliette, arrangée par M. A. Luigini. Marchetti.
4. Marche, slave. Knappe.
Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de M. Luigini.
Prix d'entrée : 50 cent.
Demain grand concert.
Prix d'entrée : 50 cent.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 4 août.

La reprise générale des fonds publics, entamée hier a été consacrée aujourd'hui par une grande fermeté. Elle s'est établie sur une base de grande solidité, à savoir : la supériorité de la demande sur l'offre, non-seulement à la fois sur le marché du terme et sur celui du comptant.

De plus les rentes françaises, qui restaient hier en dehors du mouvement, y prennent part aujourd'hui ; le 5 0/0 remonte à 118,25.

La Banque d'Escompte fait 815 ; la Banque Hypothécaire est à 675.

Le Crédit Général Français est très demandé à 730. Les grandes opérations de crédit auxiliaires ont été établies à la Ville de Bordeaux, Banque transatlantique, etc., assurément à ses actionnaires de beaux dividendes pour l'exercice en cours.

L'Assemblée générale du Phénix espagnol a eu lieu à Madrid le 30 juillet. Il a été décidé que le capital social serait élevé de 9 à 12 millions par la création de 16,000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 200 fr. — Ces actions seront tenues jusqu'au 20 du mois d'août à la disposition des porteurs d'actions actuelles, au prix de 650 fr. — Le Phénix espagnol cotait actuellement en Bourse 935 fr., c'est une prime de près de 300 fr. Les souscriptions sont reçues à Paris, au siège social de la Compagnie. — Nous reviendrons sur cette opération qui est extrêmement avantageuse pour la Compagnie et pour les actionnaires.

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de CINQ MILLIONS
SIÈGE SOCIAL :

7, rue Drouot, à Paris

Agences à Bordeaux, Bruxelles, Lyon, Marseille, Moulins, Saint-Omer et Villefranche-sur-Saône.

Messieurs les actionnaires du CRÉDIT PROVINCIAL sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le Lundi 12 septembre 1881 à quatre heures de relevée, dans les bureaux du Siège Social, à Paris, 7, rue Drouot.

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du Capital social. — Modification dans le Conseil d'Administration et nomination nouveaux administrateurs. — Modification Statuts.

BOURSE DE LYON

Du 5 Août 1881

Monten	Comptant	Actions
3 0/0	85 90	Baz de Lyon
3 0/0 amortissable	85 90	Gaz de la Guilloitière
4 1/2	240	Mines de la Loire
Italie	240	Montmartin
Turc	17 20	St-Etienne
Jeugie 6 0/0	70	Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	70	Société Lyonnaise
Russe 5 0/0	81 25	Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	87 25	Baux
Debt Egp. unifiée	335	Bois
Actions		Abattoirs
Crédit mobilier	783 75	Verreries L. et Rhône
Crédit mob. Espag.	783 75	Croix-Rousse
Crédit Lyonnais	1450 25	Obbligations
Union générale	1450 25	Ville de Lyon
B. Hypoth. France	550	Ville de Paris 1869
Soc. Foncière Lyonn.	674 75	Ville de Paris 1871
Phénix Espagnol	1775	Lombardes anciennes
Phénix Lyonnais	1775	Lombardes nouvelles
Société Lyonnaise	231 25	Saint-Etienne
Lombard-Vénitien	661 62	Rhône-et-Loire
Saragossa	640	Paris-Lyon-Méditerranée
Nord-Espagne	1865	

La Bourse de Paris à 11 heures

18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

UNE DEMOISELLE âgée de 22 ans, désire trouver un emploi dans un magasin pour la vente. S'adresser au Bureau du Journal.

A louer
DE SUITE
APPARTEMENT
De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1252.

CHASSE FABRIQUE d'armes de chasse et de guerre. C. MARTINIER-COLLIN, 21, rue de la Balaudière, Saint-Etienne (Loire). — Brevet français sur demande de brevet, de l'Album Illustré.

AVEC quelques cents francs, on doublement garant, on fournit à toute personne honorée dans chaque canton, les moyens de s'établir et de gagner 10,000 fr. par an, assurés par appointements fixes et indemnités. Ecrire : M. MARTIN, 14, rue de la République, Marseille.

A VENDRE
à Champvert
1, chemin des Deux Amants, à 20 minutes du chemin de fer de St-Just, Maison d'un étage, composée de 6 pièces, jardin clos de murs, (200 mètres), eau de la Compagnie. Prix : 7 500 fr. Facilités de paiement. S'y adresser.

MADAME STÉPHANIE
prédis l'avenir par les cartes et les lignes de la main. r. Capucins, 1, 2.

VINS DU ROUSSILLON

Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon pur. 50 à 55 fr. Phect. Vin de table. 42 fr. Phect., au, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).

MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS ET CONCOURS RÉGIONAUX

EAU MINÉRALE NATURELLE DU
VEDNET
La Perle des Eaux de Table
VERNET
Près VAL d'AUD (Pyrénées-Orientales)
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger. Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra, DÉPÔT GÉNÉRAL à Paris : 13, r. Lafayette et 20, av. de l'Opéra où l'on trouve les Eaux de Vernet et les Eaux de Table de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS.

Dépôt à Lyon, chez M. Léoras.

ELECTRO-HOMÉOPATHIE-SCIENTIFIQUE

Thérapeutique nouvelle par le Dr F.-L. LEMBERT
Instructions et remèdes à la Pharm. Homéopathique 45, République, Lyon

Compagnie des Dômes et des chemins de fer du Sud-Est

VACANCES DE 1881

La Compagnie délivre, du 1^{er} Août au 15 Octobre, des

BILLETS D'ABONNEMENT

permettant de circuler pendant 15 jours sur tout son Réseau

ET SUR LES

Bateaux à vapeur les Parisiens de la Saône et du Haut-Rhône

LIGNES DE LA COMPAGNIE

LYON à MONTERISON
LYON à CHALON-SUR-SAONE (par Bourg)
LYON à LA CLUSE-NANTUA
LYON à LONS-LE-SAUNIER (par Louhans)
MACON à PARAY-LE-MONIAL
AMBERIEU à MONTALIEU

Le porteur du Billet a droit à une réduction de 30 % sur le prix des Billets Aller et Retour de 1^{re} classe, et de 20 % sur ceux de 2^e classe, dans les

BATEAUX A VAPEUR DU LAC DE GENÈVE

PRIX DU BILLET :

Deuxième classe Troisième classe

30 fr. 20 fr.

Ces Billets sont délivrés à Lyon GARE DE ST-PAUL et RUE TENARD et dans les principales Gares de la C^{ie}.

Chaque Billet a droit au transport gratuit de 20 k. de bagages

Le Porteur du Billet peut, pendant 15 jours, monter dans tous les trains de voyageurs et à n'importe quelle gare du réseau et sur les bateaux à vapeur Les PARISIENS de la Saône et du Haut-Rhône.

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, Copahu, Cinchona. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 8 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un seul échec a été fait sur 231 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Bouillon, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharmac. rue Bourbon; Faivre, rue du Plat; 8; Reverchon, Croix-Rousse; Gazeux et Lestra, rue Lanterne; Poncelet, cours Morand; pharmac. normale, rue d'Algerie, 14; à Vienne, M. Causton pharmac. M. A. Couturier, pharmac. à Valence; M. Lestra, rue Lanterne; F. M. Masson, pharmacie Massena, rue Massena; M. Marmonnier, à Grenoble; à Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Exbrayat, rue de Lyon.

FÊTE DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE

TOMBOLA

Tirage le 4 Septembre 1881

AU JARDIN DES TUILERIES

GROS LOT : 20,000 FRANCS

5,000 fr. de Lots remboursables et nombreux autres Lots

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

Le Billet, en outre de son droit au Tirage, servira de Carte d'entrée à la Fête du Jardin des Tuileries

En vente à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort

LYON